

Séminaire Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord / Comede

Programme de recherche collective « Frontières »

Accès aux soins et protection des migrants/étrangers : les enjeux et aléas de la santé mentale

Programme janvier 2008-juin 2008

Le 1^{er} mercredi de chaque mois de 18h-20h

MSH Paris Nord (Saint-Denis)

Mercredi 9 janvier 2008

Séance 1 : Les enjeux de l'accès aux soins des migrants/étrangers en santé mentale

- Christophe Paris, (Directeur), Marie-Jo Bourdin (Attachée de Direction) et Rachid Bennegadi (Psychiatre anthropologue) au Centre Minkowska (Paris)
"Le centre médico-psycho-social Françoise Minkowska et son positionnement dans le dispositif d'offre de soins en santé mentale."
- Dr Guedj (Psychiatre, chef de service du Centre psychiatrique d'orientation et d'accueil - CPOA Hôpital Saint-Anne, Paris)
- Franck Enjolras (Psychiatre à l'Institut Marcel Rivière et doctorant en anthropologie, EHES)

Mercredi 6 février 2008

Séance 2 : De la clinique de l'exil à la clinique de l'asile

- Isabelle Erangha-Ipendo (Psychologue, Comede, Paris)
- Bertrand Piret (Parole Sans Frontière, Strasbourg)

Mercredi 5 mars 2008

Séance 3 : Expertises psychiatrique/psychologique et procédure d'asile

- Maria Couroucli (Anthropologue, Université Paris 10 et juge assesseur à la Commission des recours des réfugiés)
- Richard Rechtman (Anthropologue et psychiatre, CESAMES) sur *L'Empire du traumatisme*
- Un membre de l'association Primo Levi

Mercredi 2 avril 2008

Séance 4 : Santé mentale et femmes exilées

- Katia Lurbe (Sociologue, Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les Enjeux Sociaux)
- Isabelle Bretenoux (Psychiatre, Centre médico-psychologique secteur 15, Paris)
- Yassaman Montazami (Docteur de Psychopathologie Fondamentale et Psychanalyse)

Mercredi 7 mai 2008

Séance 5 : Expertises psychiatrique/psychologique et procédure de régularisation pour soin

- Arnaud Veisse (Médecin, directeur du Comede)
- François Paul-Debionne (Médecin de santé publique)

Mercredi 4 juin 2008

Séance 6 : Lieux d'exception, santé mentale et accès aux soins : les Centres de rétention administratives

- Nicolas Fisher (Doctorant en sciences politiques, I.E.P. Paris)
- Patricia Lossouarn (Agent de la Police Aux Frontières)
- Patrick Spiess (médecin en Centre de Rétention Administrative)

Organisation : Franck Enjolras, Arnaud Veisse, Estelle d'Halluin

Inscription gratuite: f-enjolras@wanadoo.fr / edhalluin@hotmail.com

Le développement des migrations internationales constitue un des traits majeurs des transformations à l'échelle globale. Face à ces mouvements de population, les gouvernements successifs français, en harmonisation avec leurs partenaires de l'Union Européenne, ont construit depuis trente ans une politique de limitation des flux migratoires parallèlement à la promotion des droits sociaux des immigrés en situation régulière et, dans une moindre mesure, des droits sanitaires de ceux placés en situation irrégulière. Au sein de ces populations, des femmes et des hommes se trouvent contraints pour diverses raisons à l'exil. Contrairement à l'opinion générale, ces personnes parties en quête de protections civiles et sociales ne rejoignent pas pour la plupart les pays fortunés. Leurs mouvements se trouvent souvent restreints par une politique intergouvernementale de maîtrise des flux migratoires qui tend, de plus en plus, à les contenir au plus près de leur région d'origine ou à défaut aux frontières de l'Europe. Face à ces dynamiques, des résistances et des stratégies sont déployées par les sujets pour accéder aux pays qui leur assureront asile et protection.

Une partie d'entre eux arrive en France et, dès lors, traverse différents dispositifs – sanitaire, social, administratif – qui conditionnent leur séjour et leur statut, et sur lesquels des analyses peuvent se porter. Nous avons choisi d'aborder dans le cadre de ce séminaire l'importance et l'influence des questions relatives à la santé mentale au sein de ces espaces.

Le séminaire s'attachera à l'analyse d'un double mouvement : d'un côté, la reconfiguration des enjeux politiques liés au traitement des migrants/étrangers dans le champ de la santé mentale ; de l'autre, la place importante donnée à la santé mentale dans le traitement administratif de ces mêmes populations. Ces évolutions peuvent être analysées sur deux scènes.

Ce double mouvement est d'abord visible dans le champ de l'asile « politique » (Convention de Genève sur les réfugiés et protection subsidiaire). D'une part, une attention croissante aux effets psychologiques de la violence a donné lieu à une mobilisation des professionnels en faveur de la prise en charge des sujets qui en ont été les victimes. Cette mobilisation a fait l'objet d'une progressive reconnaissance par les gouvernements (financements, titres honorifiques). D'autre part, la santé mentale a été convoquée dans le traitement administratif des demandeurs d'asile. Ces derniers obtiennent toujours plus difficilement une protection (4/5 sont déboutés). Dans ce contexte, l'attestation par un tiers, médecin, psychiatre ou psychologue, de la compatibilité du récit du patient et des séquelles constatées tend à devenir une « pièce à conviction » dans le processus d'éligibilité au statut de réfugié. Dans l'épreuve de véridiction à laquelle le requérant est soumis, différents signes viennent le définir : ceux du récit oral et écrit, mais aussi ceux du corps soumis à l'épreuve de la violence et de la torture, ou ceux du psychisme, gardant au titre du traumatisme une trace de l'expérience de situations intolérables.

Parallèlement, en cas d'affection sévère dont le traitement est inaccessible dans le pays d'origine, un droit au séjour pour raison médicale a fait l'objet d'une reconnaissance politique et juridique dans les années 1990. D'une logique de droit civique à une logique humanitaire, la régularisation de certains immigrés passe désormais par l'épreuve de soi dans la maladie. La détermination des critères justifiant cette régularisation pour raison médicale – risque encouru, gravité, accès aux soins en cas de retour au pays d'origine – engage une nouvelle forme de rapport à l'Autre. Désormais, l'attribution du droit au séjour se fonde non seulement sur l'examen de l'histoire du sujet, de sa condition physique et psychologique, mais également sur l'évaluation générale de l'accès aux soins dans son pays d'origine. Or cette situation de régularisation pour soins s'avère toujours plus complexe dans le champ de la santé mentale, dans la mesure où l'espace de détermination des critères dépend étroitement de la subjectivité de l'interlocuteur, malgré la rigueur des signes cliniques revendiqués. Et surtout, vécu et troubles psychologiques sont souvent indissociables, ce qui implique d'autres critères pour se prononcer ou pour refuser de le faire, rendant aussi plus ou moins visible dans cette dialectique du soin et du séjour les enjeux de l'altérité. Des ambiguïtés naissent dans cet espace de la santé mentale des migrants/étrangers, demandeurs d'asile, malades ou non malades. Que ce soit, à l'entrée sur le territoire (zone d'attente), dans les associations militant pour le droit d'asile, au cours du séjour, dans les services de soins, ou alors, sur le départ, dans les centres de rétention administrative, ces éléments se recoupent et se rejoignent, donnant lieu à des formes d'appréciations variées, qui toutes mettent en tension différentes conceptions du droit à vivre ici et du droit à être soigné.

Ces questions feront l'objet de réflexions autour d'un séminaire attaché à la santé mentale des migrants/étrangers et aux formes de protection offertes au sein de la société. Poser les bases de ce débat avec ceux qui s'y trouvent confrontés en tant que professionnels ou bénévoles travaillant auprès de ces populations nous semble incontournable pour mieux saisir ces questions et cette dialectique. Par la suite, la mise en parallèle d'expériences de terrain et de travaux académiques relatifs à ces questions nous permettra d'en cerner les enjeux sociaux, politiques et anthropologiques.

Récapitulatif des séances

18-20h

Mercredi 9 janvier 2008

Mercredi 6 février 2008

Mercredi 5 mars 2008

Mercredi 2 avril 2008

Mercredi 7 mai 2008

Mercredi 4 juin 2008

Lieu : Maison des sciences de l'homme Paris Nord.

4, rue de la Croix Faron
Plaine Saint-Denis
93210 Saint-Denis

Pour venir à la M.S.H. Paris Nord ...

Depuis la Gare du Nord : RER B "La Plaine - Stade de France", sortie avenue du Président Wilson (à l'opposé du Stade de France).

De la sortie du RER :

À pied : traversez le square des Droits de l'enfant, vous vous retrouvez alors face à un grand immeuble en verre. Là tournez à gauche, et tout de suite à droite, passage Boisé. Allez tout droit, traversez la grande avenue (rue du Landy) puis toujours tout droit. Vous êtes rue de la Procession. Continuez toujours tout droit, vous passez alors sous un immeuble. Prenez la rue sur votre droite, rue des Blés, puis au bout à gauche, rue de la Croix Faron. La MSH Paris Nord se trouve au 4. Appuyez sur les flèches jusqu'à ce qu'apparaisse le nom de la MSH Paris Nord et sonner. Une personne de l'accueil vous ouvrira. Suivez alors l'accès fléché (via le patio du premier étage) pour accéder à nos locaux.

En autobus : bus 153 (à partir du RER) jusqu'à l'arrêt "La Montjoie" ; traverser l'avenue du président Wilson et rejoindre la rue de La Montjoie puis la rue de la Croix Faron.

Depuis la station de métro "Porte de la Chapelle" : bus 153 ou 302 : arrêt "La Montjoie" ; prendre la rue de La Montjoie puis la rue de la Croix Faron.

Depuis la station de métro "Saint-Denis Porte de Paris" : (ligne 13), bus 153 arrêt "La Plaine Stade de France RER" (reportez-vous aux indications "A pied")

Au 4 rue de la Croix Faron, appeler la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord par l'interphone pour l'ouverture de la porte. Monter au 1er étage, prendre le patio et, à gauche entrer dans le "Hall Nord". Monter au 2e étage. Des flèches vous permettent de trouver rapidement la MSH Paris Nord.

<http://www.mshparisnord.org/acces.htm>

